

## COMPTE RENDU DE SEANCE

### DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2020

---

Le conseil d'établissement extraordinaire, se réunit sur proposition et sous la présidence du chef d'établissement, Mme DUFOURG Isabelle.

Du fait de la crise COVID-19, les représentants des élèves n'ont pas été invités.

Le quorum étant atteint, la séance commence à 14h05 – 13 personnes présentes sur 15 attendues.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu sont effectuées par M. le CPE et Mme CAMART Karine, représentante des parents d'élèves en tant que secrétaire-adjointe.

Présents : Mme Isabelle DUFOURG / M. Sébastien AUTIN / M. Josian RIGNAULT / M. Pierre-Paul ALFONSI / M. Christophe LEGRIS / M. Philippe FOUCHER / M. Benoit EGO / Mme Géraldine DORAY-NOVAK / Mme Karine CAMART / M Jean-François FINANCE/ M. Jean-Luc GUGENBERGER / Mme My Phuong CHANUSSOT

Personnalité qualifiée : M. VILLARD

#### Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

L'association des parents d'élèves demande la possibilité d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : *Avancer les vacances prévues le 28 mars, au 21 mars 2020*

Vote pour l'ordre du jour en 8 points au lieu de 7 prévus :

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	13

**Adoption de l'ordre du jour en 8 points à l'unanimité**

#### Point 2 : Adoption du compte-rendu du CE du 28/11/ 2019

Vote pour l'adoption du compte-rendu du CE du 28/11/2019

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	13

**Adoption du compte-rendu du CE du 28/11/2019, à l'unanimité**

### Point 3 : Adoption du compte-rendu du CE extraordinaire du 10/02/ 2020

Vote pour l'adoption du compte-rendu du CE du 28/11/2019

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	13

**Adoption du compte-rendu du CE du 10/02/2020, à l'unanimité.**

### Point 4 : Fonctionnement de l'établissement depuis sa fermeture

#### Deux priorités : la sécurité et la santé et la continuité pédagogique

Mme la cheffe d'établissement rappelle les mesures prises par l'établissement en insistant sur le fait que cela se fait toujours conformément aux décisions des autorités locales et en lien avec le poste diplomatique, et cela depuis le début de la crise sanitaire :

Le lycée entre dans sa septième semaine de fermeture. Il est fermé aux élèves depuis le 3 février.

#### Récapitulatif des mesures de fermeture de l'établissement :

**Jedi 30 janvier** : réunion téléphonique avec le Poste diplomatique afin de préparer la reprise des cours qui s'annonce compliquée du fait du corona-virus qui a émergé au Vietnam.

**Vendredi 31 janvier 2020** : Mail envoyé à toute la communauté éducative, demandant à toute personne ayant voyagé pendant les vacances, en Chine, de bien vouloir rester chez eux conformément au principe de quatorzaine.

5 élèves et autant d'enseignants sont concernés.

**Dimanche 2 février** : Annonce de la fermeture du lycée jusqu'au 9 février, conformément aux décisions des autorités locales et en lien avec le poste diplomatique.

**Vendredi 7 février** : Décision des autorités locales en lien avec le poste diplomatique et le lycée, de reporter la rentrée au 17 février.

Et cette reconduction de fermeture de l'établissement va se poursuivre de semaine en semaine jusqu'à vendredi 13 mars où les autorités locales d'Ho Chi Minh Ville, annoncent la fermeture des établissements jusqu'au 5 avril 2020. C'est la première fois que la durée de fermeture excède la semaine.

Ces fermetures perlées, ont été assez perturbantes pour le lycée et pour tous, du fait des annonces tardives ne permettant aucune visibilité.

Le lycée s'est retrouvé dans une situation inédite.

### Continuité pédagogique

La cheffe d'établissement rappelle que si le lycée est bien fermé aux élèves, il n'en reste pas moins ouvert aux personnels administratifs. Les services fonctionnent, et les instances (conseil pédagogique, conseil des maîtres, conseil d'école, conseil d'établissement, conseils de classe, etc.) continuent à se réunir avec un principe de précaution : pas d'élèves et personnels restreint. A l'entrée du lycée, il y a systématiquement vérification de la température, lavage des mains avec une solution hydro-alcoolique, et proposition de masque. Les réunions se font de plus en plus avec ZOOM.

**Dès lundi 3 février**, les professeurs ont commencé les cours à distance. Qu'il s'agisse des enseignants du primaire ou du secondaire.

Les cours étaient envoyés par gmail et postés, le cas échéant sur PRONOTE, ce qui permettait également aux enseignants d'intervenir au cas par cas auprès de leurs élèves.

Le service pédagogique de l'AEFE nous a accompagné avec la mise à disposition de classes virtuelles par le biais de la plateforme du CNED.

**Dès lundi 10 février**, le lycée Marguerite Duras lance ses premières classes virtuelles à partir de la plateforme du CNED. Ces classes virtuelles nécessitent de refaire des emplois du temps qui sont envoyés aux familles. Les professeurs sont formés à la plateforme et forment à leur tour l'ensemble de leurs élèves, à distance.

Mais on s'aperçoit rapidement que la plateforme du CNED est instable et a ses limites puisqu'elle ne permet pas de connecter 2 classes d'un même niveau sur un même créneau horaire. Ce qui a pu entraîner beaucoup d'incompréhension et de remontées de la part des parents.

Afin de pallier ces 2 défauts, à partir du 17 février, le lycée décide de passer à Hangouts, pour les première et terminale. Cela étant cette plateforme a également ses limites puisqu'elle ne peut accueillir plus de 25 personnes.

Avec la pandémie, le lycée s'organise afin d'anticiper une fermeture qui pourrait perdurer.

**Ainsi depuis le 2 mars**, des essais ont été menés par le service informatique en lien avec les enseignants pour un passage à une autre plateforme payante mais bien plus efficace – ZOOM qui va permettre d'accueillir non seulement plusieurs classes d'un même niveau sur un même créneau mais également sans limite d'effectifs ; Pour ce faire, les EDT ont été à nouveau remaniés.

Les élèves ont été également formés, à distance pour cette nouvelle plateforme.

Ce sont 600 élèves qui basculent définitivement sur cette plateforme à partir du 16 mars.

Mme la proviseure tient à rappeler que le LFIDURAS n'a pas failli à sa réputation, il a été révolutionnaire, en entraînant dans son sillage 1200 élèves, de la petite section jusqu'à la terminale, dans un nouvel environnement d'apprentissage.

En ce qui concerne le primaire, 2 heures de classes virtuelles par semaine et par classe sont également mises en place pour encadrer les cours envoyés à distance.

Monsieur le directeur ajoute que lors de la réouverture de l'établissement, les enseignants évalueront leurs élèves pour leur proposer un enseignement différencié.

Au premier degré, il est prévu :

- Pour les élèves en grande difficulté : 3 activités pédagogiques complémentaires d'1h30 (APC) par semaine, pendant les deux premières semaines de la reprise.

- Pour les élèves qui auraient besoin d'un soutien supplémentaire, une aide sera proposée deux fois par semaine à partir de la troisième semaine et ce pendant deux semaines.

*Les activités périscolaires* se dérouleront comme prévu. Pour les élèves relevant des APC et du soutien, ils ne perdront pas leur place et pourront rejoindre leur activité à la fin de cette remédiation.

Au second degré, après évaluation des élèves, des heures de soutien seront ajoutées aux emplois du temps des classes.

Mme la proviseure précise qu'en complément des classes virtuelles, on peut trouver sur le site internet du lycée des capsules offrant des cours et des informations propres aux préconisations sanitaires, etc.

La cheffe d'établissement, ne peut que saluer ce travail exceptionnel mise en place sans délai et mené par l'ensemble des équipes du lycée.

### **Point 5 : Liaison avec le poste diplomatique**

Le conseiller de coopération explique que le lycée est subordonné aux décisions de l'Ambassadeur.

Il rappelle également que les décisions des autorités du pays hôte sur le plan sanitaire, de même que les instructions de fermeture, s'imposent aux établissements français, sous contrôle du poste diplomatique.

Conformément à la FAQ mise sur le site du lycée, chaque décision de fermeture est toujours prise en accord avec l'Ambassade de France et le Consulat général, à la suite de la décision du comité populaire.

Le communiqué doit être traduit en vietnamien avant d'être envoyé aux parents. Ce qui explique le décalage entre l'annonce officielle par les autorités locales et celle du lycée.

L'ambassade en lien avec l'AEFE et le lycée font un point hebdomadaire sur la situation depuis le début de la crise.

### **Point 6 : Préconisations sanitaires**

Les principales mesures ont été les suivantes :

- Décision de l'Ambassadeur, en lien avec le Consul général et le lycée de fermer les établissements dans le respect des décisions des autorités locales afin d'éviter la propagation du virus
- Mise en quatorzaine pour les personnels ou les élèves venant de zones de circulation active du virus, suivant les règles édictées par le ministère de la Santé et du pays hôte. A ce jour, plus aucun ressortissant de la zone Schengen, n'est autorisé à rentrer au Vietnam. Les sorties de territoires sont assujetties à une autorisation du Poste.
- Annulation de tous les projets de la ZAP
- Annulation de tous les projets emblématiques de l'AEFE : OLFM, AEH, jeux internationaux de la jeunesse, ADN-AEFE,
- Annulation de toutes les missions, formations des personnel enseignants, missions d'inspection, etc.

Ces annulations de projet entraînent une perte financière importante pour le lycée car les frais engagés ne peuvent être incombés aux familles.

Au niveau hygiène et vie de tous les jours

- Surveillez votre température deux fois par jour.
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...).
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir.
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique.
- Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...).
- Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...).
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).

**Point 7 : Demande d'avancer les vacances prévues le 28 mars, au 21 mars 2020**

Les représentants des parents d'élèves demandent à avancer les vacances scolaires d'une semaine pour les raisons suivantes :

- Visibilité de fermeture jusqu'au 5 avril
- Permettre aux élèves de retourner à l'école lors de la réouverture prévue le 5 avril et de ne pas être en vacances à ce moment là
- Permettre aux familles du primaire de souffler un peu. Beaucoup de familles et d'enfants sont fatigués du rythme.
- Permettre aux élèves du collège et du lycée de réduire d'une semaine les classes virtuelles.

Un débat s'instaure et Mme la Proviseure explique que pour différentes raisons, cette demande ne paraît pas adaptée. Elle rappelle que les deux semaines à venir sont importantes en matière d'orientation :

- Conseils de classes qui se déroulent du 16 au 25 mars 2020
- Orientation en cours des élèves de 3<sup>ème</sup>, 2<sup>de</sup>, et 1<sup>ère</sup>
- Orientation post-bac avec Parcoursup qui nécessite avant le 2 avril, l'envoi des bulletins du deuxième trimestre aux élèves, pour qu'ils complètent leur dossier, le renseignement des fiches avenir par l'équipe pédagogique et le chef d'établissement et le contrôle des fiches par les élèves et leur famille.

Mme la Proviseure explique que la réouverture du lycée est assujettie à l'envoi d'un questionnaire santé qui demande un temps de traitement de 3 jours, qui se ferait pendant les permanences administratives.

Elle ajoute qu'avancer les vacances viendrait allonger la dernière période scolaire ce qui viendrait encore compliquer les conditions de travail.

**Vote pour l'adoption de l'avancée des vacances**

Nombre de votants	13
Nombre de votes contre	9
Nombre d'abstention	1
Nombre de pour	3

**Avis négatif pour l'avancée des vacances**

**Point 8 : questions diverses**

- 1 M. Villard souligne que l'AEFE doit aider pour résoudre les problèmes des bus puisque c'est l'AEFE qui a décidé du lieu d'implantation du lycée. Les parents d'élèves abondent dans ce sens et expliquent qu'ils sont en contact avec la FAPEE et l'AEFE pour trouver des solutions.
- 2 Quelles sont les mesures envisagées pour soutenir les familles en difficulté financière du fait des frais supplémentaires générés par la situation ?

Mme la Provisure rappelle que les droits de scolarité doivent être maintenus car les équipes travaillent, les cours n'ont jamais été interrompus, les enseignants absents sont remplacés. Il s'agit de ne pas mettre en difficulté l'établissement qui devra être en mesure de reprendre rapidement et durablement son activité dès que la situation le permettra.

Par contre, elle précise qu'il n'y a eu aucune facturation pour les activités periscolaires du second semestre et que les frais de restauration scolaire seront remboursés au prorata des repas non pris.

Pour le projet OLFM, la participation à hauteur de 800€ de la part de l'Agence sera remboursée aux familles qui en auront fait l'avance.

- 3 Avez-vous une visibilité sur l'organisation de la fin de l'année et plus particulièrement pour les classes à examen ?

On attend les décisions du Ministère. Pour l'instant les examens du mois de mars sont reportés.

- 4 Les représentants des personnels demandent si les personnels en contrat local seront payés normalement. La direction affirme qu'ils sont payés normalement et que cela ne saurait changer. Au moment de la rédaction de ce compte-rendu, l'ensemble des personnels a reçu un courrier les informant du maintien de l'intégralité de leur salaire.

L'ordre du jour est épuisé. La séance levée à 15h20

Fait le 20 mars 2020

La secrétaire de séance

Karine Camart



Secrétaire de séance adjoint  
CPE

Pierre-Paul Alfonsi



La Présidente du conseil

Isabelle Dufourg



IS  
QUAN  
TRUONG  
PHAP QUOC TE  
MARGUERITE DURAS  
PHAP